

COMMUNE DE BUEIL

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 avril 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 19

Absents excusés : 2

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de convocation et d'affichage : 20 avril 2026

Les membres du Conseil municipal de la commune de Bueil légalement convoqués le 20 avril 2026, se sont réunis en séance publique le 28 avril 2026 à 20 heures en mairie de BUEIL, sous la présidence de Monsieur Nicolas MITSIALIS, Maire.

Présents : MM. BOSSU Agnès, BOURGETEAU Bruno, BOUVARD Steeve, CHARRIER Luc, CHAUVIN Sophie, CITHER Michel, COLLERY Christine, COLLET Guy, ELEOUE Fabienne, FOYARD Pascale, HUBERT Charline, , LE YAOUANQ Mireille, MONNEL Christine, ROBIN Nicolas, SIVACOMARAIN Sivasthyarayanan, SOUCOURS Marvin.

Absents excusés : MM. LAVALLEY Mickaël (pouvoir à Fabienne ELEOUE), PEYRAT Marie-Laure (pouvoir à Christine COLLERY)

Secrétaire de séance : Christine COLLERY

Bueil – grande rue – construction de 2 logements et réhabilitation de 4 logements individuels par le Bailleur « MonLogement27 » - pré-garantie bancaire

Monsieur le Maire expose :

Le bailleur « MonLogement27 » prévoit la construction de 2 logements individuels ainsi que la réhabilitation des 4 logements situés 88 grande rue à Bueil.

Le Besoin en prêt CDC s'élève à un montant maximum de 231 945 € pour les 2 logements PLAI et un montant maximum de 507 996 € pour les 4 logements PLUS, soit un total de 739 941 € aux conditions suivantes :

Libellé	PLAI		PLUS	
Type de prêt	Livret A – marge de -0,20 %		Livret A + marge de +0,60 %	
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Montant	143 091 €	88 854 €	324 088 €	183 908 €
Taux d'intérêt	1,30% (avec LA de 1,50 %)		2,10 % (avec un LA de 1,50%)	

S'agissant de la garantie d'emprunt pour les logements PLAI et PLUS, le Département de l'Eure sera sollicité à hauteur de 10% et Seine Normandie Agglomération à hauteur de 40 %.

La commune de Bueil, quant à elle, est sollicitée à hauteur de 50 % soit 115 973 € pour les PLAI et 253 998 € pour les PLUS.

Après avoir pris connaissance de ce qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De garantir l'emprunt qui sera souscrit auprès de la CDC par MonLogement27 pour la construction de 2 logements et la réhabilitation de 4 logements individuels au 88 grande rue à BUEIL, à hauteur de 50% soit 115 973 € pour les PLAI et 253 998 € pour les PLUS.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Michel CITHER fait un point sur le dossier qui date de quelques années. Ce bien a été préempté par la commune et avait sollicité le portage du dossier par EPF Normandie. En accord avec les parties, commune et EPF Normandie, le bailleur s'est porté acquéreur du bien pour y créer des logements et réhabiliter les logements existants.

Délégation consentie au Maire pour encaisser des dons et legs

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT,

- D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges.

Subvention exceptionnelle à l'association pour le Don du Sang bénévole du Plateau et de la Vallée d'Eure

Dans le cadre de la convention de partenariat pour la promotion du don du sang bénévole renouvelée le 14 juin 2022, l'Association pour le don du sang bénévole du Plateau et de la Vallée d'Eure sollicite la commune de Bueil pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Cette subvention permettrait :

- De soutenir financièrement l'association bénévole afin d'assurer la publicité du don de sang et de proposer des objets de promotion aux futurs donateurs,
- De récompenser les élèves de toutes les classes de 5^{ème} du Collège Lucie Aubrac de Bueil qui ont participé au concours national de création d'affiches sur le thème du don du sang.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association pour le Don du Sang bénévole du Plateau et de la Vallée d'Eure.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2026,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Subvention au CFA du bâtiment d'EVREUX

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du CFA du Bâtiment d'Evreux qui nous informe que quatre jeunes de la commune sont scolarisés au CFA du Bâtiment.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de verser à cet établissement scolaire la somme de 75 € par élève soit un montant de 300 €.

Après avoir entendu ce qui précède, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'accorder une subvention de 300 € au CFA du Bâtiment d'Evreux,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De préciser que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2026.

Signature d'une convention avec la commune de Garennes-sur-Eure pour les élèves de Bueil scolarisés à Garennes sur Eure

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 212-8 et R. 212-17 à R. 212-23, relatifs à la contribution financière des communes de résidence pour les élèves scolarisés hors de leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la commune de Garennes-sur-Eure accueille, au sein de ses écoles des enfants de la commune de Bueil,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de Garennes-sur-Eure pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de participation financière à intervenir avec la commune de Garennes-sur-Eure,
- Monsieur le Maire précise que ces conventions feront l'objet d'un nouvel examen chaque année scolaire,

Commission Communale des Impôts directs – Désignation des commissaires titulaires et suppléants

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le Directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La liste dressée par le Conseil municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires, en nombre double. La liste doit donc comporter 24 noms pour les communes de 2000 habitants ou moins.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé,

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 24 noms,

Dresse la liste de présentation suivante :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - Madame COLLERY Christine | Monsieur CITHER Michel |
| - Madame MONNEL Christine | Monsieur COLLET Guy |
| - Monsieur CHARRIER Luc | Monsieur BOURGETEAU Bruno |
| - Madame LE YAOUANQ Mireille | Madame HUBERT Charline |
| - Madame PEYRAT Marie-Laure | Madame FOYART Pascale |
| - Madame ELÉOUET Fabienne | Monsieur LAVALLEY Mickaël |
| - Monsieur SIVACOU MARIN Sivasthyarayanan | Monsieur BOUVARD Steeve |
| - Madame CHAUVIN Sophie | Madame BOSSU Agnès |
| - Monsieur SOUCOURS Marvin | Monsieur ROBIN Nicolas |
| - Monsieur ROBERT Wilfried | Monsieur CHARRIER Loïc |
| - Monsieur CATTIAUX Vincent | Madame IGOSHINA EVGUENIEVNA Valentina |
| - Madame SIMONETTI Chantal | Madame DUPOIRIER Irène |

Tirage au sort des Jurés d'Assises – établissement de la liste préparatoire

Vu le Code de procédure pénale,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,

Vu l'arrêté Préfectoral n° DCL/BDE/2026/083 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2027,

Vu le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres de la population,

Il est procédé à un tirage au sort parmi les personnes âgées de plus de 23 ans au cours de l'année civile et inscrite sur la liste électorale.

Ce tirage au sort désigne un nombre de personnes triples du nombre de jurés figurant dans l'arrêté (1 personne pour la commune de Bueil) soit 3 personnes au total.

Après tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune de Bueil est la suivante :

- Madame VALLETTE épouse DUPOIRIER Anne-Isabelle, née le 01/07/1976, domiciliée à BUEIL – 3 rue du Beau Tertre
- Monsieur PIPREAU Maxence, né le 08/04/1986, domicilié à BUEIL – 98 bis grande rue
- Monsieur VEILLY Edouard, né le 08/09/1983, domicilié à BUEIL – 12 C rue du Puits

Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les taux d'impositions en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

Taxe d'habitation – TH	18,54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties – TFPB	55,80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	54,39 %

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Michel CITHER s'étonne de devoir voter les taux alors que le CFU 2025 du budget principal de la commune n'est pas encore voté et que nous n'avons pas connaissance du résultat (excédent ou déficit à reporter).

Tour de table – Informations et questions diverses :

Christine MONNEL :

- S'est rapprochée de l'Association des Maires de France pour la formation « prise de fonction ». Cette formation pourrait être faite en présentiel en mairie.
- A rencontré le personnel des écoles

Siva SIVACOUMARIN :

- Travailler ensemble pour trouver un fonctionnement commun. Prioriser les dossiers et ne pas se mettre la pression. Conserver cette cohésion d'équipe.

Steeve BOUVARD :

- A rencontré les associations sportives
- Participer à la rédaction de la prochaine « Gazette »

Sophie CHAUVIN :

- L'inauguration du musée du Cinéma était très intéressante

Agnès BOSSU :

- A quel moment les dossiers étudiés par les commissions sont présentés au conseil municipal ? Nicolas MITSIALIS notifie que les dépenses sont engagées par le Conseil municipal.

Christine COLLERY :

- Soumettre au conseil municipal le travail des commissions

Fabienne ELEOUEUET :

- Il semblerait que lancer le concours des maisons fleuries soit compliqué à réaliser pour 2026. La commission Environnement va faire son maximum pour y parvenir. Ce concours est un « plus » pour le concours des villes et villages fleuries. Cette année la commune concourt pour le « Prix de la Sauvegarde et la préservation de la biodiversité ».

Bruno BOURGETEAU se charge de remplacer et de confectionner une nouvelle « boîte à livres ».

Nicolas ROBIN signale la création d'un trou au niveau du chemin au-dessus de la gare.

Nicolas MITSIALIS informe les conseillers de ses 2 permanences en mairie. Ont été évoqués les sujets suivants en autres :

- La vitesse dans la traversée de la commune,
- La signalisation au sein du village,
- Les arbres à remplacer,
- Les illuminations de Noël,
- Les équipements sportifs,
- Le stationnement sur les trottoirs

Pascale FOYART est satisfaite de l'ambiance au sein de l'équipe, il y règne une bonne cohésion et entente.

Charline HUBERT travaille sur « Octobre rose » qui aura lieu le 25 octobre 2026. Organisation d'une marche et demande ce qu'il est possible de faire pour la sécurité.

Guy COLLET fait un point sur la reprise des concessions dans le cimetière. Il conviendra de réfléchir, dès maintenant, pour une seconde procédure de reprises avec une planification 2027. La procédure administrative a été réduite à 1 an au lieu de 3 ans précédemment.

Mireille LE YAOUANQ informe les conseillers que deux nouvelles personnes ont rejoint le bureau d'aide sociale et sont en apprentissage auprès des bénévoles du CCAS. Mireille LE YAOUANQ met en place un registre des personnes vulnérables.

L'ordre du jour étant épuisé,
Ont signé au registre les membres présents